

14CDC

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 5 000 euros
Siège Social : 62 avenue Jean Lebas, 59100 Roubaix
985 259 886 R.C.S Lille Métropole

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 13 JANVIER 2025

Le 13 janvier 2025 à 14 heures, au siège social, 62 avenue Jean Lebas, 59100 Roubaix, avec possibilité de participer à distance par un moyen de télécommunication

Le Président Monsieur Camille CHAFER est présent.

La société Hébé, SRL, dont le siège social est situé au 2 rue Guerbion 7542 Tournai Belgique, représentée par Camille CHAFER son représentant légal,

Associée Unique de la société 14CDC, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 5 000 euros,

A pris les décisions ci-après relatives à :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du Siège Social
- Modification des statuts suite au transfert du siège social
- Questions diverses
- Pouvoirs en vue des formalités

DECISION : TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'Associée Unique décide de transférer le Siège Social de la Société, à compter du 13/01/2025, du 62 avenue Jean Lebas, 59100 Roubaix au 15 avenue André Diligent 59100 Roubaix.

DECISION : MODIFICATION DES STATUTS SUITE AU TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

En conséquence de la décision précédente, l'Associée Unique décide de modifier l'Article 4 - SIEGE SOCIAL des statuts dont la rédaction sera la suivante :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé au 15 avenue André Diligent, 59100 Roubaix.

Il pourra être transféré sur tout le territoire français par simple décision du Président qui sera habilité à modifier les statuts en conséquence.

DECISION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Associée Unique donne tous pouvoirs à la société LEGASCOPE, 36 boulevard de la Bastille, 75012 Paris, dont le formaliste est Madame Laëtitia INGUI, afin d'effectuer auprès du Tribunal de Commerce / Tribunal des Activités Economiques de Lille Métropole les formalités à réaliser en exécution des décisions prises par l'associé unique en date du 13 janvier 2025 et auprès de l'INPI, les complétions et/ou modifications nécessaires du Registre National des Entreprises.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associée Unique.